

A watercolor illustration of a church tower and castle walls. The church tower is the central focus, featuring a yellow facade, a red roof, and a tall, thin spire. It has several arched windows. To the right, there are castle walls with a red roof and a small tower. The background is a light, cloudy sky. The overall style is soft and artistic.

CHAMBON SUR VOUEIZE

Bulletin Municipal - 2^e Semestre 2007

Dans ce numéro :

- Comptes rendus des conseils municipaux
- Le qui a été fait ces dernières années
- Informations diverses
- En perspective
- En famille (Maires, maires adjoints)
- L'actualité des associations

Comptes Rendus des conseils municipaux

Page 6,
Page 10,
Page 15,
Page 6
Page 18
Page 20

Pour contacter la mairie :

MAIRIE DE
CHAMBON-
SUR-VOUEIZE

7, Place Debatene
23170 CHAMBON-
SUR-VOUEIZE

Tel 05 55 82 11 36
Fax 05 55 82 19 11

www.chambon-sur-voeize.fr

HORAIRES

du lundi au jeudi
8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30

le vendredi
8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 16 h 30

Lorsque pour le précédent bulletin municipal j'écrivais «le mot du maire» en titrant «l'année de tous les travaux», j'étais loin de penser à la durée des travaux qui débutaient au centre-bourg. L'enchaînement de circonstances techniques et administratives malheureuses a été la cause de ces «prolongation» dont on se serait bien passé. Aussi je tiens à remercier les riverains et les commerçants de ces rues pour leur patience et leur compréhension.

Mais aujourd'hui le résultat est là : un aménagement de qualité qui apporte un cadre de vie agréable et sécurisé et qui connaîtra pleinement son charme lorsque les plantations seront faites.

La rénovation tant attendue de l'ancien tribunal s'est avérée urgente et indispensable quand les plafonds tombés ont révélé l'état des charpentes !

Gros travaux toujours avec la réfection du réseau d'eau rue Grande et des murs de la rue du Puy et du cimetière, la création du déversoir d'orage et le raccordement de l'assainissement au gros collecteur, la rénovation extérieure et intérieure des absides de l'église qui devrait durer plusieurs mois.

Ce bulletin est le dernier avant les prochaines élections municipales et c'est aussi le moment de se retourner sur ce qui a été fait par le conseil municipal pendant ce mandat que vous nous aviez confié. Vous trouverez dans ce bulletin les principales réalisations de ces sept dernières années pendant lesquelles notre préoccupation a toujours été de maintenir les équilibres financiers et ce mandat s'achève avec un endettement très inférieur à celui que nous avions en 2001.

Ne sont pas cités tous les travaux et services que les employés municipaux exécutent quotidiennement pour vous aider dans vos rapports avec les administrations, pour assurer le bien-être de vos enfants à l'école ou pour l'entretien de la voirie, du stade, des chemins, des salles, ... Qu'ils soient tous ici très sincèrement remerciés pour leur dévouement et leur disponibilité.

J'adresserai aussi toute ma reconnaissance aux associations et aux nombreux bénévoles qui oeuvrent dans des domaines très différents et qui font de Chambon, une cité animée, solidaire, conviviale et ouverte.

En ce début de nouvelle année, je présente à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Bien à vous,
Joël SOUCHAL

Bienvenue à M. DEFRETIERE et Mme BENOIT nouveaux propriétaires de l'Ecomarché, à M. et Mme GRUAU (agence immobilière TRANSAXIA), à M. et Mme DOREMUS gérants du Lion d'Or, à M. DARTOUX directeur par intérim de la Maison de Retraite et à tous les nouveaux Chambonnais.

La Mairie possède des jardins à louer - Route de Lépaud - Tarif annuel : 3 €
Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie au 05 55 82 11 36

Vous avez plus de 70 ans,
vous résidez dans la commune de Chambon,
retenez d'ores et déjà le dimanche 3 février pour le repas des aînés.

Compte-rendu du Conseil municipal



Du 26 AVRIL 2007

LE CIMETIERE :

Avant d'examiner les dossiers à l'ordre du jour, les représentants de la société Juricom exposent le cadre des lois régissant les cimetières communaux, les obligations des communes et la procédure de reprise des concessions abandonnées.

A la suite de ce long exposé et après le départ de Juricom, le Conseil Municipal décide de confier les missions suivantes à cette société : diagnostic pour 500 sépultures, procédure de reprise pour 150 concessions et établissement d'un règlement intérieur du cimetière.

La proposition de prix pour ces opérations s'élève à environ 27 000 € TTC.

Le Conseil Municipal charge le Maire de négocier cette proposition.

Cette décision de faire appel à un cabinet extérieur se justifie par la grande complexité de la mise en œuvre de la procédure de reprise de concessions abandonnées (minimum légal 3 ans et comportant 42 actes).

D'autre part, le nombre de concessions à vendre étant de plus en plus limité, dans quelque temps se posera la question de construire un nouveau cimetière étant donné l'impossibilité d'agrandir le site actuel.

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG. PREMIERE TRANCHE :

A partir du rapport d'analyses effectué par le maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes :

- entreprise S.T.P.V. de Guibert pour le lot n° 1 «terrassament et voirie»
- entreprise EUROVA d'Aubusson pour le lot n° 2 «parcs, dallages, bordures»
- entreprise ALFIZ et Cie d'Oradour sur Glane pour le lot n° 3 «équipements d'éclairage public».

Le Conseil Municipal valide ce choix. (M. Soucail a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).

Le coût total des travaux s'élève à 480 000 € environ (estimation à 478 000 €). Pour financer ce projet, en plus des subventions, la commune contractera un emprunt de 220 000 € sur 20 ans : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet emprunt avec la banque la mieux placée.

Le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet VERLIAT de Mareuil sur Arnon pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé et autorise le Maire à signer le contrat.

Monsieur le Maire indique que les travaux commenceront la deuxième quinzaine du mois de mai et dureront 6 mois.

La commission des travaux est convoquée à la première réunion de chantier qui aura lieu le vendredi 11 mai 2007 à 14 heures puis tous les vendredis à la même heure.

Comme convenu dans une précédente réunion, la boulangerie VIGNERESSE installée rue des Forts pourra délocaliser son dépôt de pain dans la petite maison située dans la cour de la Casse d'Espagne pendant la durée des travaux.

LE PRE DERORD :

Bien que l'estimation des domaines (1 300 €) soit un peu inférieure au prix de vente fixé par les propriétaires (1 500 €), le Conseil Municipal accepte d'acheter ce pré et autorise le Maire à signer l'acte de vente. L'achat de ce terrain pourrait permettre l'aménagement des abords du cimetière.

LE GENDARMERIE :

Le Conseil Municipal accepte le nouveau bail de la gendarmerie avec l'augmentation du loyer proposée sachant qu'il n'avait pas été revu depuis 18 années. Le nouveau bail mentionnera la revalorisation annuelle du loyer.

EDF doit réaliser une étude sur le chauffage pour l'ensemble de ce bâtiment.

Une fuite dans la salle de bain d'un logement a été réparée par les employés municipaux.

LE ECLAIRAGE DU PONT ROUTE D'YVAUX LES BAINS :

Les nouveaux lampadaires seront de la même couleur que celle choisie pour les lampes des rums concourus par l'aménagement du centre bourg. Le Conseil Municipal décide de faire repeindre les grilles du pont par les employés municipaux.

LE TILLEUL PLACE DELAMARRE :

Il est proposé de planter un platane dans le trou laissé à la base de l'ancien tilleul abattu dernièrement.

LE JARDIN MAYOUX :

Dans le jardin «Mayoux», il est décidé de faire installer des bancs en pierre à partir des dalles de granit de récupération.

La séance est levée à 22 h 30.

Du 21 juin 2007

LE ANCIEN TRIBUNAL :

Le Maire donne lecture du résultat d'ouverture des plis des logements de l'Ancien Tribunal et de la Maison des Associations.

Les entreprises retenues, après vérification effectuée par l'architecte, sont les suivantes :

- Gros œuvre : DANCHAUD - 22 589,86 € H.T.
- Charpente couverture : SANTEMAITINE - 106 741,13 € H.T.
- Menuiserie bois : NAUDON-MATHE - 40 057,95 € H.T.
- Plâtrerie isolation : GRAUD - 41 026,35 € H.T.
- Sols collés : CADILLON - 5 059,30 € H.T.
- Peinture : GRAUD - 15 900,76 € H.T.
- Electricité chauffage : AFS - 20 275 € H.T.
- Plomberie sanitaire VMC : PIGNON - 11 806,09 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel prévoit un emprunt de 135 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 3,55 % pour une durée de 20 ans.

LE VOIRIE 2007 :

Dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T, monsieur le Maire avait demandé à la D.D.E. une estimation des travaux de voirie à réaliser en 2007. Quatre entreprises ont répondu.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le S.I.V.O.M. est retenu pour un montant de 28 812,48 € TTC.

Compte-rendu du Conseil municipal

Du 21 juin 2007 (suite)

II. TRAVAUX DE MENUISERIES :

a) Remplacement des fenêtres d'un logement de l'ancien madarnerie.

Quatre entreprises ont été contactées : suite au vote, les travaux seront confiés à l'entreprise FAUCONNET de Gouzon pour un montant de 4 005,25 € HT.

b) Remplacement des fenêtres d'une classe à l'école.

Les mêmes entreprises ont été contactées, mais les travaux ne pouvant être exécutés pendant les prochaines vacances d'été, le Maire est chargé de demander aux entrepreneurs si ces travaux peuvent être réalisés pendant les vacances de Toussaint.

III. LAMPADAIRES RUE DES QUAIS ET SUR LE PONT ROUTE D'ÉVALX :

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal avait retenu trois options n°2, 4 et 6. (Les options proposées par le S.D.E.C. variaient selon les matériaux proposés).

Suite à l'ouverture des plis, le Conseil Municipal décide de retenir l'option n° 4 : ensemble composé d'une Croix MASGOT de Foote de Paris et lanterne MAYA mini de COMATELEC version mét acier galvanisé cylindro-conique proposée par l'entreprise PAROTON pour un montant de 59 630,16 € HT.

IV. TRAVAUX :

L'entreprise SOCALEC réalise des travaux pour le SOXC à l'angle de la rue des Quais et de la rue de la Gravelle. L'endossement des lignes France Télécom pourrait se faire en même temps mais nécessite une tranchée plus importante et la pose de bornaux qui ne sont pas pris en charge par France Télécom.

L'entreprise SOCALEC a transmis un devis qui s'élève à 2 876,50 € HT.

Le Conseil Municipal accepte de faire réaliser ces travaux par l'entreprise SOCALEC.

La 1^{re} tranche de travaux d'amélioration du centre bourg s'arrête place du Marché à la hauteur de la maison de M. et Mme André BONNEAU. Le raccordement au réseau d'assainissement de la maison de M. et Mme Jean LAUVERGNE n'est pas prévu dans cette tranche de travaux mais monsieur le Maire propose de demander des devis. Le Conseil Municipal accepte.

V. ÉCOLE :

Le Maire fait part à l'Assemblée du départ de deux enseignants : Mme Véronique LE GOUX, directrice de l'école maternelle et de M. Nicolas BUISSON, instituteur à l'école primaire. Une petite fête sera organisée à l'initiative des élèves et des parents d'élèves le 29 juin 2007. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les boissons ainsi qu'un cadeau aux deux enseignants.

Monsieur le Maire indique que Mme Michèle BOURRAT prendra le poste de Directrice à la place de Mme Véronique LE GOUX.

VI. DIVERS :

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts du Syndicat Primaire d'Électrification de Chambon-sur-Vouzie.

➔ Monsieur Pierre MARCHAND souhaite acheter le lot n°18 qui touche sa propriété Côte des Granges au prix de 0,50 € le m². Monsieur le Maire indique que les familles JAMOT et MIRALLE ont acquis les lots n° 17 et 23 qui jouxtent le lot n°18 au prix de 0,3 € le m².

➔ Le Conseil Municipal accepte de vendre le lot n° 18 à monsieur Pierre MARCHAND mais au tarif appliqué précédemment soit 0,31 € le m².

➔ La D.D.E. Service Ingénierie Publique de l'Etat, propose d'aider la commune à mettre en place un règlement de service, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la collecte et le traitement des eaux usées. Cette prestation pourrait être assurée pour un montant de 215 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

➔ La Trésorerie Générale de la Creuse, service du domaine, a établi un nouveau bail pour la jardinerie. Ce nouveau bail d'une durée de neuf ans qui commence le 1er juin 2007 mentionne que le loyer sera révisable triennuellement. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle proposition.

➔ Mademoiselle Andréa GIRARD a prévenu de son départ du logement communal des écoles le 31 mai 2007. L'état des lieux laisse apparaître des dégradations du revêtement de sol ainsi que du papier peint. Un devis de remise en état sera demandé à un artisan et un choix sera proposé à Melle Andréa GIRARD : elle fera les travaux elle-même ou elle réglera la facture de l'artisan.

➔ Monsieur Pierre MARCHAND a vendu sa propriété de «La Ribière» à un repreneur qui a acheté tous les lots. Un terrain situé derrière le stade pourrait être intéressant pour la commune. Lorsque la vente sera effective, une proposition pourrait être faite auprès du nouveau propriétaire.

La séance est levée à 22 h 30.

Du 5 juillet 2007

II. TRAVAUX DIVERS :

➔ Travaux d'assainissement : deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant le raccordement du secteur «Nord» sur le réseau séparatif de l'avenue Georges Clémenceau avec la création d'un déversoir d'orage.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise PEYROT de Bonnat qui est la moins chère (coût : 53 372,00 € HT).

➔ Fenêtres des écoles : comme prévu lors d'une précédente séance, six fenêtres vont être changées pendant les vacances de Toussaint dans la libre classe de l'école maternelle. Trois entreprises ont répondu à la demande du Maire. L'entreprise NAUDON-MATHE qui est la moins chère obtient le marché (coût : 10 506,00 € HT). L'entreprise devra livrer les fenêtres avant la Toussaint pour que les employés municipaux puissent les peindre.

➔ Portes de garage route d'Évalx les Balus : seule l'entreprise FAUCONNET a répondu au dernier descriptif sur des portes à déplacement latéral. Le Conseil Municipal accepte de lui confier les travaux (coût : 2 975,00 € HT).

III. AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG :

- M. ASTIER, Architecte, a fait une proposition d'aménagement devant la maison de M. Blois en intégrant deux espaces verts, un banc et des bornes en granit pour recréer l'ensemble.(coût supplémentaire : 2 300,00 €).

Compte-rendu du Conseil municipal

DU 5 JUILLET 2007 (suite)

Le Conseil Municipal accepte ce projet à l'unanimité mais souhaite disposer de renseignements supplémentaires sur la forme et la taille des bornes proposées.

Par contre, le Conseil Municipal refuse la pose de bornes devant l'ancienne pharmacie.

- Raccordement de la maison de M. LAVERGNE : pour des raisons techniques et pratiques le Conseil Municipal décide de profiter des travaux d'aménagement du bourg pour réviser le raccordement au tout à l'égout de cette maison. Devis de l'entreprise STPY : 1 978,00 € HT accepté.

- Une modification est apportée au plan d'éclairage public : le nouveau lampadaire prévu sur la maison de Mme FISHER située avant le parking en direction de Lépadal sera mis sur la façade de M. DEJARIE rue de la Frèche afin de respecter une certaine harmonie ancien/travaux : l'ancien lampadaire restera sur la maison de Mme FISHER.

- Trottoirs et bornes : suite à la demande de certains riverains, les Conseillers Municipaux acceptent d'autoriser les propriétaires de la rue des Forts à récupérer les dalles devant leur maison. Ils devront se mettre en rapport avec l'entreprise chargée des travaux ; il est précisé que les employés municipaux ne participeront pas aux travaux de récupération.

4. EHPAD :

Le Conseil Municipal accepte de garantir, à hauteur de 30 %, l'emprunt de 250 000 € contracté par l'E.H.P.A.D. de Chambon-sur-Vosaise pour les premiers travaux d'agrandissement de la structure. L'autre moitié est garantie par le Conseil Général de la Creuse.

4. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN :

Une personne souhaite acquérir un terrain communal non viabilisé de 2 784 m² situé aux Grauges. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de cette parcelle au prix de 6,10 € (tarif déjà appliqué pour un terrain similaire).

5. CONTRAT DE TRAVAIL :

Le contrat aidé de M. Gérard BONNEAU arrive à échéance le 31 août 2007. Il est possible de reconduire ce contrat sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à hauteur de 24 heures par semaine pendant 6 mois.

Le Conseil Municipal décide de reconduire son contrat.

6. DIVERS :

École primaire : Madame Véronique LE GOUX remercie la commune pour les présents offerts par la commune pour son départ et pour les bonnes relations suivies entre elle et la municipalité tout au long de sa carrière à l'école maternelle de Chambon.

Boulodrome : Le devis du S.I.V.O.M. est accepté pour la remise en état du boulodrome détérioré par la présence de nombreuses plaques d'eau (1 433,00 € HT). Après ces travaux, le boulodrome sera fermé à clé.

Mar rue du Puy : un devis sera demandé au S.I.V.O.M. pour la reprise du mar de recouvrement de la rue du Puy dans les jardins privés.

Ménage sur la perception : pour répondre aux conseils municipaux sur le devenir de la perception, notamment le Maire explique que le regroupement des perceptions d'Évaux et de Chambon est une de ses préoccupations. Ce regroupement ayant déjà été évoqué il y a quelques années, au cours d'entretiens avec Madame le Trésorier Général, le Maire a proposé des solutions pour que ce regroupement se fasse sur Chambon. De plus, il a demandé qu'une réunion d'informa-

tion soit organisée pour l'ensemble des élus de canton à ce sujet. Il informe également l'assemblée que des organismes étant à la recherche de locaux, il a fait visiter les locaux situés aux étages et vacants depuis plusieurs années.

La séance est levée à 21 h.

DU 11 SEPTEMBRE 2007

1. TRAVAUX CENTRE BOURG :

- Le Maire annonce des retards dans les travaux entraînant des perturbations pour le bon avancement de chantiers. Il est également fait état du mécontentement des riverains qui subissent ces travaux dans de mauvaises conditions. Le Maire est intervenu tout récemment pour exiger un effort de la part des entreprises afin d'améliorer la situation des riverains.

- Le SOEC a proposé la pose d'un lampadaire supplémentaire sur la façade de la maison de Mme JONATHAN afin d'éclairer ce carrefour.

Le Conseil Municipal accepte.

- Au croisement de la rue des Forts et de la route de Lépadal, la largeur des trottoirs est modifiée pour éviter des problèmes lors de croisement de véhicules, notamment de poids lourds tout en améliorant la sécurité des piétons.

- Le Maire a demandé à l'entreprise DUPRE avec laquelle la commune a un contrat d'entretien du réseau d'égouts, de profiter du débâissement de la rue des Forts pour déboucher les tuyaux dans cette rue.

- Le Conseil Municipal décide que la circulation de la rue Grande sera en sens unique Ouest-Est, décision déjà envisagée dans le plan initial de circulation et qui évite que les véhicules rodent sur les pavés situés à l'entrée de la place du Vieux Marché.

- L'achèvement des travaux est prévu pour fin octobre.

2. DEMANDES D'ACHAT DE TERRAIN :

- M. et Mme Daniel BIERT souhaitent acquérir une parcelle communale située sur le boulo-drome pour transférer leurs activités et créer une jardinerie. Le choix de l'implantation est limité par les contraintes du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Le service des Domaines a estimé le m² de cette parcelle à 10 €. M. et Mme BIERT sont intéressés par l'achat de 200 m² environ.

Actuellement ces terrains sont réservés à l'association de pétanque et servent à l'organisation du National de Pétanque ; sans un terrain équivalent, ce concours ne pourra plus avoir lieu à Chambon sur Vosaise dans les conditions précitées.

Les Conseillers Municipaux se prononcent individuellement et tous cochent qu'il faut aider à la création de commerces à Chambon tout en conservant les activités associatives qui animent la vie chambonnaise.

Plusieurs propositions sont faites pour trouver un nouveau terrain de pétanque et notamment la stabilisation du terrain d'entraînement de foot situé derrière les tribunes qui avait été demandé par la P.S.C. Il y a quelques années et qui pourrait alors être utilisé complètement par les footballeurs et les pétanqueurs, ce projet entraînant certainement des travaux importants. Catherine DILME est chargée de recueillir l'avis de l'association de football.

Le Conseil Municipal demande au Maire de se renseigner sur le coût financier d'une telle opération.

M. Robert MICARD souhaite également acquérir un morceau de cette même parcelle pour réaliser un parking.

Compte-rendu du Conseil municipal



Du 11 septembre 2007 (suite)

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir à d'autres solutions (achat de terrains privés...) et se réunira prochainement après avoir pris les éléments pour prendre une décision.

Le Conseil Municipal accepte de vendre, à M. et Mme Pierre MARCHAND, la parcelle de terrain située dans le lotissement Côte des Granges à côté de leur propriété, cadastrée section A n° 120, d'une superficie de 2 080 m² au prix de 0,91 € le m².

II. GRANDE RUE DU PUY :

Le Maire rappelle les problèmes liés au mur de soutènement de la rue du Puy déjà évoqués. Le 5 juillet 2007, il avait été décidé de demander des devis concernant la réparation du mur, le SIVOM a envoyé une estimation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la réalisation de ces travaux qui ont pour objectif la consolidation du mur sur la partie haute de la route.

Monsieur le Maire donne lecture des deux courriers qu'il a reçus de Mme CHARTIER, propriétaire de la maison située au n° 31 dans cette rue ainsi que de sa réponse.

Le problème porte sur l'état de cette route et du mur la soutenant.

Il est précisé que la durée des travaux pourrait s'étendre sur deux mois entraînant ainsi l'interdiction de circuler dans cette rue pendant cette période.

Le Conseil Municipal décide également de limiter la vitesse de circulation dans cette rue à 30 km/heure et d'interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf dessert local.

Les habitants de cette rue seront informés des décisions prises par le Conseil Municipal.

III. DEVENIR DE LA PERCEPTION :

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 5 septembre 2007 avec Madame le Trésorier Payeur Général de la Creuse, madame BONNOT représentant la Sous-préfecture d'Aubusson et les Maires du canton de Chambon-sur-Voueize.

Le Trésor Public envisage le regroupement des deux perceptions de Chambon-sur-Voueize et d'Evaux les Bains dans un but d'économies, de meilleure gestion et d'une spécialisation accrue. Les effectifs des deux perceptions ont été évalués par madame le TPG ; il est fait état d'un volume d'activités plus important à la perception de Chambon-sur-Voueize qu'à celle d'Evaux les Bains. Cependant la direction du Trésor Public porte son choix de regroupement à Evaux les Bains pour des raisons de surface des locaux disponibles supérieurs.

Les Maires du canton ont fait part de leur refus de regroupement à Evaux les Bains et ont décidé de demander l'avis de leurs conseils municipaux.

Le Conseil Municipal de Chambon-sur-Voueize, considérant qu'aujourd'hui la perception de Chambon-sur-Voueize a une activité supérieure à celle d'Evaux les Bains, que la population concernée est plus importante sur le canton de Chambon-sur-Voueize et qu'à la création de la communauté de communes, il a été convenu que le siège social serait à Evaux les Bains mais que la perception à Chambon-sur-Voueize, souhaitée, à l'unanimité, que si le regroupement doit avoir lieu, la perception de Chambon-sur-Voueize soit retenue.

D'autre part, le Conseil Municipal demande que le projet soit étudié pour permettre d'étudier toutes les possibilités afin de proposer des locaux permettant de répondre au problème de manque de surface qui justifierait le choix d'Evaux les Bains par rapport à Chambon-sur-Voueize.

Dans l'hypothèse du départ de la perception dans des locaux plus adaptés, le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les relations avec l'établissement de la Valette.

Cette délibération est adoptée par 5 voix pour et 5 abstentions.

IV. VEHICULE RENAULT EXPRESS :

Le véhicule qui sert au transport des repas du collège à la cantine de l'école primaire nécessite des réparations importantes suite à la déhiscence de la courroie de distribution. Ce véhicule effectue environ 1200 kms par an.

Le Maire propose trois possibilités : remplacement du moteur par un moteur standard, réparation ou achat d'un véhicule d'occasion.

Le Conseil Municipal décide de faire réparer cette voiture et demande au Maire de contacter les deux garagistes de la commune, pour qu'ils établissent un devis de réparation.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour choisir l'offre la moins coûteuse.

V. DIVERS :

Fest. Combraille en Marche : le Conseil Municipal souhaite que Chambon-sur-Voueize soit inscrit dans l'étude générale de création de maisons médicales que va réaliser le Pays Combraille en Marche sur le territoire.

Aménagement : la demande de construction d'un abri à vélos de 4m sur 2 m environ est validée.

Les employés communaux s'en chargeront.

Camping : le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs appliqués aux utilisateurs du camping.

Association Vertaillon : la prise en charge par la commune d'un vin d'honneur, de photocopies pour des affiches, de prêt de tables et de chaises, d'aide des cantonniers pour le montage du barman et enfin d'achat d'une coupe est accordée à cette association qui organise un cocooner du plus gros légume à Chambon-sur-Voueize le 14 octobre 2007.

Incidents : suite aux lettres d'avis constatées, M. Yves DANCHAUD est chargé d'estimer les dégâts sur la toiture du bâtiment de la salle des associations et sur celle de l'école maternelle.

Écoles :

* Le Conseil Municipal accepte de financer 10 déplacements supplémentaires en car (coût environ 200 €) pour assister tous les cours de piscine aux élèves de la classe de Mme Michelle BOURBAT (grande section de maternelle).

* Suite à la fin du contrat de Mme Jacqueline BAILLOT, le Conseil Municipal valide la proposition de la remplacer en partie en augmentant le temps de travail de Mlle Nathalie DEBRUYNE, employée communale à temps non complet à l'école maternelle. Celle-ci effectuera des heures pour aider à la surveillance dans la cour et assurer le ménage du soir.

Proposition de M. Bernard PETITJEAN : il propose de fournir une cinquantaine de petits sapins qui seront plantés dans la sapinière vers la zone industrielle. Ces sapins seront destinés exclusivement aux décorations de Noël.

Le Conseil Municipal remercie vivement cet habitant de son offre généreuse.

Locations d'appartements :

Les trois demandes sont acceptées par le Conseil Municipal.

Pompier : Le Maire explique que le véhicule des pompiers que la commune a financé à hauteur de 30 % a été repris par le S.D.S. de la Creuse. Le Conseil Municipal accepte de sortir ce véhicule déclassé VPL du parc des véhicules de la caserne de Chambon-sur-Voueize.

Fin de la séance à 23 heures.

D. VENTES PARCELLES BOULODROME :

Dernières données depuis la précédente réunion du Conseil Municipal

- M. J.-M. NORRE a envoyé une lettre dans laquelle il demande l'achat d'une parcelle d'environ 2000 m² sur le boulodrome dans le but d'étendre son activité «jardinerie, fleurs et plants».

- Le club de football relase la transformation du terrain d'entraînement derrière les tribunes.

- M. J. MANABRAUD n'est pas vendeur du terrain situé face au boulodrome, mais accepte de vendre celui contigu au parking d'ECOMARCHE.

- La DDE a estimé le coût de stabilisation d'un terrain de 2000 m² à environ 35 000 € sans compter la récupération des eaux pluviales, l'éclairage sur mâts et la clôture du terrain.

- La Fédération de Pétanque (Comité de la Creuse) a écrit pour demander à la municipalité de tout mettre en œuvre pour offrir l'environnement nécessaire à la poursuite du National de Pétanque.

En ce qui concerne cette dernière demande, le Conseil Municipal propose de dérocher un bâtiment (mosaïque spécial travaux publics) sur une partie du terrain d'entraînement de foot et de le recouvrir de sable le temps du National de Pétanque. Les terrains de basket et de tennis pourraient également être mis à la disposition du Joyeux Cochoisnet à l'occasion de cette manifestation.

Toutes les décisions suivantes sont votées à bulletin secret :

Question 1 : D'une façon générale, la commune vend-elle une parcelle du boulodrome ? Le Conseil Municipal accepte à la majorité.

Question 2 : La commune vend-elle une parcelle du boulodrome d'une superficie de 2000 m² environ à M. et Mme Daniel IMBERT pour installer une jardinerie ? Le Conseil Municipal accepte à la majorité.

Question 3 : La commune vend-elle la parcelle du boulodrome située derrière celle demandée par M. et Mme Daniel IMBERT, d'une superficie à définir, à M. Robert MICARD, pour aménager un parking pour les véhicules de ses employés ? Le Conseil Municipal accepte à la majorité.

Question 4 : La commune vend-elle la parcelle du boulodrome située à côté de celle promise à M. et Mme Daniel IMBERT à M. Jean-Michel NORRE ? Le Conseil Municipal n'accepte pas cette demande. Justification du vote : c'est la seconde demande pour une même activité.

Question 5 : Dans l'hypothèse d'autres demandes, la commune vend-elle d'autres parcelles du boulodrome ? Le Conseil Municipal n'accepte pas.

Question 6 : Sachant que le service des Domaines a estimé le prix du terrain à 10 € le m² et que l'acquéreur en offre 9 €, quel est le prix de vente de la municipalité ? Résultat : prix de vente à 10 € : 13 voix, prix de vente à 9 euros : 0 voix et une voix pour un prix de vente à 9,50 €.

Le Conseil Municipal décide de proposer à M. Jean-Michel NORRE d'installer ses serres dans la zone industrielle.

Une rencontre entre le Joyeux Cochoisnet Chambonnais, la Jeunesse Sportive Chambonnaise et la municipalité est programmée pour trouver une surface suffisante de jeux pour l'édition du National de Pétanque en 2008. Des installations provisoires de bâlin et de sable seront réalisées et testées.

2) ATELIER RELAIS :

Le crédit bail de l'atelier relais de menuiserie, situé dans la zone industrielle, exploité par M. Jean-Louis ESRELIN, expire le 31 octobre 2007.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la levée d'option du crédit bail et autorise la vente au prix de 1 €.

Les trois bornages délimitant cet atelier et le terrain agricole loué au GAEC TOURAND ont disparu. Le Conseil Municipal demande au Maire de rencontrer le locataire.

3) TRIBUNAL :

L'Architecte des Bâtiments de France souhaite une autre qualité de tuiles pour la couverture de l'ancien tribunal. Le Conseil Municipal accepte malgré une plus valeur de 5000 €.

4) CIMETIERE :

Un mur en pierres de soutènement du cimetière s'est affaissé sans trop endommager les tombes. L'entreprise VERDON est venue constater les dégâts et envisager les travaux. Il pourrait remettre en état cet endroit dès qu'il aura reçu une mini-enchère (délai de 15 jours). En attendant les employés municipaux ont déblayé et ont détourné les eaux.

Dans le cadre de la procédure de récupération de tombes abandonnées, le cabinet d'études a établi une liste. Une commission composée de Mmes AUCLAIR, CRELSON, DUSSAT et de M. BILLOT étudiera sur place les propositions du cabinet.

Il sera fait appel aussi à des habitants de Chambon possédant des connaissances sur l'histoire des familles ayant des sépultures.

5) DIVERS

- Demande des HLM :

L'office des HLM va lancer un programme de réhabilitation de 25 logements chambonnais. Le Conseil Municipal accepte de garantir l'emprunt contracté par l'Office à la Caisse des Dépôts et Consignations pour ce projet.

- Demande d'un habitant : Pour répondre à la demande d'élargissement de quatre marronniers route de Barbeyrat, le Conseil Municipal propose de demander des devis à plusieurs entreprises.

- Chemins et randonnées : Le Conseil Municipal valide l'inscription des chemins de randonnées pas encore répertoriés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Opération «academ» du Pays : Le Conseil Municipal décide d'élargir le périmètre à la Vieille rue de Sautelère et à la place de la Promenade.

- Centre aéré les Bambas : le centre aéré est autorisé à utiliser la salle de musique pour assurer le service d'aide aux devoirs du soir les jeudis où la salle des associations est occupée par le Club des Deux Rivières. 25 administrateurs de la CAF de la Creuse sont venus visiter les locaux attribués à la garderie et ont été très satisfaits de l'ensemble du fonctionnement.

- Emplois municipaux : le Conseil Municipal décide de recruter une personne pour remplacer G. PERRON qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2008. Pour cela, il faudra définir le poste de travail (obligation de posséder le permis poids lourds etc. ...)

- Demande d'achat : un particulier demande d'acheter le pavé-risuteur inutilisable par les services municipaux. Avant d'accepter, l'accord des employés communaux sera recueilli et le cas échéant l'offre de prix sera examinée.

- Commission des travaux : elle se réunira prochainement pour examiner divers sujets (visite du cimetière, chemins de Thaury, appartement au-dessus de la pharmacie...).

La séance est levée à 22 h.



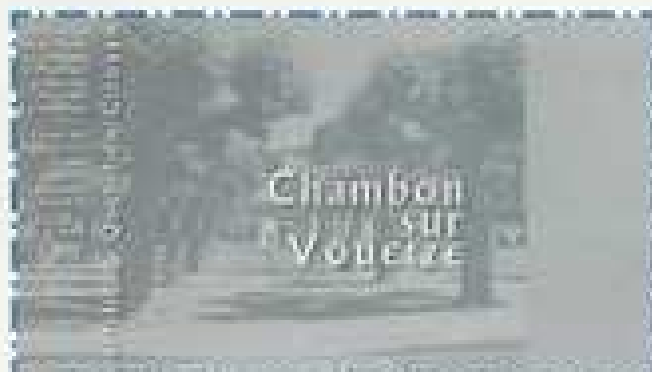
Informations diverses

INTERNET

Consultez le site de la ville à l'adresse :

www.ville-chambonsurveuize.fr

- Vos démarches administratives.
- La consultation des comptes-rendus du Conseil municipal.
- Et bien d'autres applications.



Nouveau : la consultation en ligne du bulletin municipal.

Une borne internet est gratuitement mise à votre disposition aux horaires d'ouvertures de la Bibliothèque Municipale. Réservation conseillée au 05 55 82 84 48.

TNT

La TNT par satellite : la solution pour Chambon ?

Depuis le mois de juin dernier, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) est disponible par satellite.

Créée à l'origine pour garantir l'accès de tous à la télévision numérique, elle est diffusée depuis les relais hertziens. Mais à Chambon, zone classée parmi les 5% de « zones difficiles » en France, du fait de son encaissement dans la vallée, seuls peuvent la recevoir les habitants des hauteurs de la ville.

Pour remédier à ce problème, la solution pourrait résider dans la transmission de la TNT par le satellite.

En effet, les antennes paraboliques disgracieuses d'autrefois ont fait peu neuve et de nouveaux modèles (ombres, grillagés ou rectangulaires à placer sur le bord d'une fenêtre) peuvent permettre de recevoir des signaux sans défigurer la ville. L'achat de cette antenne et d'un récepteur permet l'accès gratuit à la TNT et à ses 18 chaînes.

Le basculement complet du mode analogique en mode numérique sur toute la France devant être opéré avant 2011, la loi prévoit qu'à cette date toutes les réceptions soient gratuites pour les spectateurs. Or, pour le mensuel « Que choisir », « on manque de certitudes sur le sujet ».

En attendant, vous pouvez prendre conseil auprès de votre installateur habituel.

INFORMATION GENDARMERIE

Communauté de brigades de GOUZON

Horaires d'ouverture

CHAMBON/VOUEIZE :	- Mercredi de 9 h à 12 h	☎ 05 55 82 12 17
GOUZON :	- du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h	
	- Dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h	☎ 05 55 82 20 09
ÉVAUX-LES-BAINS :	lundi de 9 h à 12 h	☎ 05 55 65 51 17

De nuit : 18 h à 8 h le matin : N°17.

Un opérateur du centre opérationnel de la gendarmerie à Guéret vous répond.

Pour plus d'informations : site internet de la préfecture de la Creuse : www.creuse.pref.gouv.fr

Ecole

- 1 classe ouverte (achat mobilier...)
- Revêtement du sol dans 2 salles de classe
- 8 fenêtres changées dans une classe
- Salle informatique : 2 ordinateurs renouvelés (un fixe et un mobile), mobilier adapté et mise aux normes électriques
- Remplacement du photocopieur
- Achat bois de chauffage et papiers de bureau.



Confins scolaires

- Réfection de la cuisine et du réfectoire (peinture)
- Achat d'un lino-vaisselle et du système d'extraction, de containers isothermes et d'un congélateur.



Associations

- Soutien financier aux activités des associations.
- Création de la salle des associations avec l'aide du CCAR.
- Achat du Miribus.



Salle des fêtes

- Réfection de la salle, chauffage et création de sanitaires au rez de chaussée.
- Achat matériel (vaisselle, tables, chariot, micro-onde...)



- Reprise du traditionnel repas des aînés.

Mairie

- Achat de 2 ordinateurs et renouvellement du photocopieur.

Cimetière

- Création d'un columbarium.
- «Collecte» des tombes de rassemblement.
- Lancement de la mise en procédure pour libérer des emplacements.

Église

- Renouvellement de la sacristie avec l'aide de l'Association Diocésaine.
- Mise en état de conservation de l'ensemble des tableaux et restauration complète de trois tableaux.
- Restauration de 7 statues.
- Restauration des abais (intérieur et extérieur) (en cours).
- Mise en valeur du Trésor dans l'abside centrale (en cours).



Voies

- Entrée de Chambon route d'Evron.
- Gros travaux de réfection : La Besède - Imite Surost / Les Gagneries / Bolesongou / Rére - Barbeyrat / Falcia / Léraget - Le Petit Lac / Les Fayes / Rue St Martial / La Villate / Rue du Fort de la Motte ... Amélioration virage route de Surost.
- Signalétique des villages et dans le bourg.

Aménagement du bourg

- Réfection complète de la rue de la promenade, de la place de l'ancien marché et de la rue des Ferts.
- Réhabilitation de l'ancien tribunal et de la conciergerie (en cours).
- Reprofilage de la Place Delamarre.



Création du lotissement du Pré Saint-Vincent.

Logements

- Création de deux appartements à l'école
- Création de deux appartements à l'ancien tribunal (en cours).

Electricité

- Entretien de nombreuses lignes aériennes (avec le SDSC)
- Changement de l'éclairage le long du quai Marraud, aux HLM et au lotissement des Granges.

Assainissement

- Réalisation du diagnostic et du schéma directeur de l'assainissement.
- Raccordement d'une grande partie du bourg au gros collecteur et déversoir d'usage (en cours).

Réseau d'eau

(avec le syndicat d'eau)

- Réfection de la rue de la Promenade, de la place de l'Ancien Marché, de la Rue des Forts, rue Grande, rue des Fossés, rue du Puy, petite rue du Puy, rue de la Gaîté, rue de la Couture, du boulevard de l'Imprimerie et des petites Voies.
- Modélisation du réseau d'eau.

Stade et Camping

- Aménagement de la buvette et du deuxième vestiaire (avec l'aide de la JSC).
- Plantation d'arbres rue du stade.
- Aménagement devant le camping et à l'entrée du stade.
- Installation de la borne Camping-Car.
- Achat jeux pour enfants au square et au camping.



Rivières

- Suppression des embâcles au pont Roman, sur la Tarden, au stratière des chevaux.
- Renégociation et renouvellement du PPIB
- Achat des jardins le long de la Vouzize et aménagement (en cours).



Bibliothèque

- Agrandissement des locaux
- Achat de matériel informatique, grilles d'exposition...
- Création de l'emploi de Bibliothécaire.

Divers

- Renégociation de la participation de Chambon au Syndicat de collège
- Frais de fonctionnement et d'investissement des « Bambis » pris en charge par la Communauté de communes.

et deux grands projets vont débiter dans quelques mois :
Bibliothèque Intercommunale - Extension de la Maison de Retraite

Les Restos du Cœur

Campagne 2007 - 2008.

Tout d'abord, une pensée pour Régine qui a été à l'ouverture du centre de Chambon sur Voueize en 2000 et qui s'est dévouée pendant plusieurs années pour en assurer la bonne marche.

Le centre a ouvert ses portes le vendredi 7 décembre 2007.

Comme chaque année, la distribution s'effectuera les vendredis, dans les locaux du Camping Municipal, route du stade, de 9 h à 11 h 30.

*Pour nous
contacter :*

Michèle BOUDARD

26, Côte des Granges
23170 CHAMBON-sur-VOUEIZE

☎ : 05 55 02 12 39



L'anniversaire de Lola.

Sortie de novembre.



Le centre aéré Les Bambis poursuit sa mission d'accueil des enfants du territoire dans le but de répondre aux besoins des familles. Cet objectif se double d'une volonté d'offrir le maximum de bien-être, de plaisir, de confort, de sécurité aux enfants grâce à des animations, des sorties, et des activités adaptées à leurs besoins.

Les directrices, Laurence 1, Laurence 2 et Françoise, entourées de leurs équipes oeuvrent pour mettre en pratique des projets pédagogiques et éducatifs conformes aux prescriptions de la CAF, de la PMI et du ministère de la jeunesse et des sports.

À Noël, le spectacle de fin d'année, avec tous les enfants qui ont souhaité y participer a permis aux parents de découvrir avec amusement et curiosité leurs bambins se produire sur la scène de la salle des fêtes de Chambon-sur-Voueize.

**Les Bambis accueillent les enfants
à partir de 3 mois.**

**Le centre est ouvert toute l'année
du lundi au vendredi.**

*Pour nous
contacter :*

**CENTRE AÉRÉ
LES BAMBIS**

23170 CHAMBON-
SUR-VOUEIZE

☎ : 05 55 02 12 39

A.G.P.G. - CATM

Cette année, l'association des anciens combattants a connu deux résiliations d'adhérents, compensée heureusement par l'adhésion de trois nouvelles personnes. L'association maintient agréablement mais difficilement son effectif de 26 adhérents.

GAULE CHAMBONNAISE



Concours des jeunes
22/07/2007.

Le 22 juillet 2007, la Gaule Chambonnaise a organisé son traditionnel concours de pêche à la ligne...sous le soleil.

Le concours a été une réussite car une vingtaine de jeunes et 56 adultes se sont affrontés durant deux heures sur les bords de la Tardes.

Les deux premiers de chaque catégorie ont reçu un VTT, le premier Chambonnais a gagné un magnifique jambon cru, et la première dame a gagné une très belle pendule murale.



Les lots.

Pour l'année 2008, le concours de pêche se déroulera le 27 juillet suivi du repas des pêcheurs et amis de la pêche à la salle des fêtes de Chambon-sur-Voueize.

J.S.C.

Des nouveaux locaux pour les footballeurs de la JSC.

Des murs cassés pour agrandir, des fenêtres et portes isolantes, un carrelage tout neuf et de la peinture murale bleue : le look des locaux de la JSC, n'a vraiment plus rien à voir avec l'ancien, voire très ancien, car il n'y avait pas eu de travaux depuis plus de 40 ans.

Ces travaux financés conjointement par le Conseil Général (7 298 euros), le Ministère de l'Intérieur (10000 euros obtenus par le Député Jean Auclair), et la Mairie de Chambon (8500 euros), ont aussi bénéficié de la participation active des membres du club, qui ont posé le carrelage, fait de la peinture...etc.

Parmi les invités, on notait aux côtés de Jean Auclair et Joël Souchal, les anciens du club, des conseillers municipaux, des représentants du district, des associations Chambonnaises, le chef de la gendarmerie de Chambon, et des joueurs de la JSC, accompagnés de leurs familles.

Après avoir rappelé que la Mairie de Chambon n'aurait pu financer cette opération sans l'aide du club, le Maire, Joël Souchal, a remercié les bénévoles qui ont aidé pour les travaux. Il a ensuite donné lecture de 4 lettres de félicitations adressées à la «cheville ouvrière du club», venant du Ministère de la jeunesse et des sports.

Catherine et Françoise Dhume, Joëlle et Véronique Letailleux, ont donc été récompensées pour leur action et leur dévouement au sein de la JSC, depuis de nombreuses années.

Egalement récompensées, mais pour son action au sein du basket club, Madame Carrier. Toutes ces dames ont reçu des bouquets de fleurs de la municipalité.

**Pour vous
contacter :**

25170 CHAMBON-
SUR-VOUEIZE

Geneviève LAMBERT
Tél. 05 55 82 16 99

Catherine DHUME
Tél. 05 55 82 20 24

Basket Club Chambon-Évaux

Saison 2007/2008

Quelques changements pour ce début d'année avec le remplacement de Mme Glorieux par Mme Demange au poste de Présidente. Mme Pacaud nouvelle secrétaire, et, fidèle au poste, Mme Demateis, trésorière.

Pour cette rentrée, nous comptons :

Une équipe de seniors masculin, une de seniors féminine, une benjamin(e)s, 2 poussins(es) et une équipe de poussins et babies.

Date à retenir : 2 mars 2008: Loto annuel

Les licenciés du club participent également à des activités inter-départementales (ex : Noël du basket à Limoges le 26 décembre, Pâques à Guéret en Avril 2008 et fête de fin d'année).

Les horaires d'entraînements :

- Adultes/seniors : les vendredis à 20 h 30
- Les autres catégories : les mardis à 17 h 00

A noter que le club ne durerait pas sans l'enthousiasme des joueurs, le dynamisme des bénévoles, et le volontariat des parents qui assurent les co-voiturages.

Venez nous rejoindre, vous serez bien accueillis.



A.C.C.A.

L'ACCA de Chambon-sur-Voueize est heureuse de compter, encore cette année, 64 sociétaires dont un jeune chasseur.

- 340 faisans et 280 perdrix ont été lâchés dans la nature sur le territoire de la commune.

À ce jour, 7 sangliers et 15 chevreuils ont été tués en battue et une dizaine de renards ont été prélevés ; les chasseurs déplorent une grosse augmentation des nuisibles mais s'efforcent de protéger les poulaillers.

Côté rendez-vous gourmands, l'ACCA a fixé son banquet annuel au samedi 23 février 2008 dans la salle des fêtes de Chambon-sur-Voueize et son méchoui le dimanche 13 juillet 2008 au Stade de la Pouge ; les inscriptions s'effectuent auprès des membres du bureau.

Serge Santigny le nouveau président de l'AICA* informe que la chasse à courre dans les bois d'Évaux aura lieu le samedi 29 mars 2008. Elle sera suivie d'un repas servi dans la salle des fêtes de Chambon-sur-Voueize.

* Association qui regroupe 4 communes, Chambon-sur-Voueize, Évaux-les-Haïns Barriat et St-Julien La Gerdière.





À L'ÉCHIQUEUR DE CHAMBON

Pour nous contacter :

Roch
LORIOUX

8, rue du Fort de la Motte
15170 CHAMBON-SUR-VOUZE

Tel : 05 55 82 14 27

Quand on examine les activités d'une association on s'intéresse souvent, en premier lieu, à ses effectifs.

À ce jour, 37 joueurs d'échecs sont inscrits dans le club local (toujours le seul en Creuse). Fin 2006, ils étaient 42, mais 10 d'entre eux, des croissants, avaient pris leur licence à Chambon sans y être jamais physiquement présents. Donc, au final, en leur absence cette saison, il en résulte une légère croissance des effectifs. En même temps, le champ de recrutement des "joueurs actifs" s'est élargi puisque le club a trouvé un adhérent à Aubusson et un autre à Guéret.

On peut également s'intéresser aux sous-groupes que comprend l'EdC :

- 26 jeunes + 12 adultes (dont 6 "vétérans" âgés de plus de 50 ans, avec le doyen de 82 ans).

- 5 petits-pousins nés en 2000 + 4 pousins + 7 papilles + 4 benjamins + 5 minimes (au delà des "petits-pousins", on reste deux ans dans chaque catégorie).

- 31 joueurs masculins + 6 féminines

- 43,2 % habitant Chambon (contre 37,5 % des 24 joueurs de la saison 2000/2001 et 22,2 % des 18 joueurs présents à la création du club en 1995).

Le club recrute ses adhérents adultes dans tous les milieux socio-culturels (1 ouvrier boulanger, 1 facteur, 1 employé du trésor public, 3 joueurs issus de l'Éducation Nationale, ... etc).

Ces différents éléments montrent bien que le jeu d'échecs peut passionner des gens de tous les âges et de tous les milieux.

Au point de vue "compétitions", il en existe de multiples genres, mais l'on peut se sentir concerné par aucun d'entre eux et se contenter de jouer "tranquillement" pour son plaisir personnel. L'EdC compte aussi des adhérents ayant fait ce choix.



Quelles sont les compétitions dans lesquelles sont engagés des joueurs locaux?

1) la "Nationale IV" (ou inter-clubs du Limousin par équipes de 8 joueurs)

- 5 matchs sont prévus et 2 ont déjà été joués :

- le 21 octobre : Chambon - Limoges II. Victoire de Limoges par 4 points contre 3

- le 25 novembre : Chambon - Isle II. Victoire de Chambon par 4 points contre 3

- le 16 décembre, à Limoges : Chambon - Tulle

à noter la performance de Anthony CHIE, l'unique jeune de l'équipe, qui a été le seul à gagner ses deux parties des matchs joués !

Il reste à jouer :

- le 23 janvier, à Chambon: Chambon - Limoges III

- le 10 février, à Chambon: Chambon - Egletons

2) la "Nationale IV Jeunes" : un recensement des joueurs intéressés est en cours.

3) les Opens :

- La date de celui de Chambon n'est pas arrêtée.

- Des joueurs se sont engagés dans ceux d'Harriel (14 participants !) Isle et Limoges.

- Le 2 décembre, est prévu un déplacement à St-Junien (87).

4) Autres projets : participer au Téléthon avec l'échiquier géant, puis aux matchs inter-classes du collège, avant les vacances de Noël. Par ailleurs, comme l'an dernier, au 3^e trimestre, l'école primaire devrait faire une place au jeu.

Particularités de la saison 2007/2008 :

- Pour la 1^{re} fois, 3 heures hebdomadaires d'initiation au jeu et au perfectionnement sont officiellement intégrées dans l'emploi du temps des collégiens (dont 2 heures pour les élèves de 6^e).

- Un fort joueur, Pascal BALAIAN, vient de Guéret le vendredi soir, en tant que formateur bénévole. Le niveau général du jeu des adhérents du club devrait en bénéficier.

- Une utilisation méthodique des nouvelles publications de la Fédération Française des Echecs est entreprise.

La rentrée des Grafettes ou université à la ferme.

Pour nous
contacter :

siège social :

Chambre d'agriculture
Foyer agricole de
Chambon-sur-Youeise

☎ 05 55 88 38 37

Le mouvement d'enthousiasme suscité par la publication de leur recueil «Entre terre et elles» a permis aux femmes agricultrices et rurales du GRAF Combrailles de faire des rencontres fort enrichissantes.

Ce fut d'abord l'occasion d'une rentrée scolaire au goût universitaire en compagnie de madame Jacqueline Morand Deviller, professeur de droit à la Sorbonne, spécialiste du droit de l'environnement.

Madame Morand Deviller originaire de Chambon réside une grande partie de l'été dans notre cité pendant laquelle elle profite du calme ambiant et de l'atmosphère propice au silence pour rédiger ses rapports

et futures interventions.

Madame Morand Deviller, qui a découvert le Graf au Sénat en mars dernier lors de la présentation du recueil a proposé de répondre aux questions des adhérentes sur les questions environnementales.



An Chouchet...

Elles ne furent pas les seules à être impressionnées, car un invité surprise a assisté à cette journée inquiet de l'avenir de notre planète pour tous ses disciples à quatre pattes.

D'autres rencontres ont été sources d'étonnement, de découvertes et d'intérêt : les échanges denses avec le paysagiste Gilles Clément lors de la foire aux livres de Fursac, la participation à un congrès de femmes agricultrices en Bretagne, dans le Morbihan...



Un invité surprise.

Ce qui eut lieu en septembre lors d'une journée conférence-débats dans la ferme d'une des membres du Graf. Autour d'un repas copieux et sympathique, les thèmes liés à la défense de l'environnement dans nos territoires ruraux, aux liens entre santé de la famille et environnement, aux actions de sensibilisation du monde agricole ont été abordés.

L'intervention de madame Morand Deviller a démontré également que le développement économique de la Creuse pouvait trouver des voies dans la valorisation du patrimoine, notamment à Chambon.

Cette rencontre a été fortement appréciée par les Grafettes sensibles à l'intérêt porté par cet éminent professeur d'Université à leurs activités.

© 2004-2005 Le Graf Combrailles



© 2004-2005 Le Graf Combrailles

Pour nous contacter :

la Bibliothèque Municipale

3, av. Georges Clémenceau
25170 Chambon-sur-Vouzize
Tel. : 05 55 82 84 48
bib.chambon-sur-vouzize@wanadoo.fr

La Bibliothèque Municipale, c'est :

Une offre gratuite de 5000 titres (livres imprimés, CD, Cassettes, DVD, revues, journaux)
Espace ORALI : informatique et accès gratuit à Internet
Réservation gratuite de vos titres auprès de la Bibliothèque Départementale (BDC)

La Bibliothèque Municipale est ouverte :

Le mardi de 14 h 30 à 17 h 30
Le Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30
Le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30
Le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Le samedi de 9 h à 12 h

Elle reçoit les scolaires les mardis et vendredis matins (écoles de Chambon-sur-Vouzize), et les jeudis matins (autres écoles).
La Bibliothèque Municipale propose une nouvelle animation destinée aux jeunes dès 8 ans : Un goûter & une histoire, les mardis de 16 h 45 une fois par mois.

Programme 2008 :

- 15 janvier, 5 février, 11 mars, 2 avril, 13 mai et 10 juin.

Retenez dès maintenant les dates des animations et des expositions proposées en 2008 :

- Mars 2008 : Semaine de la langue française : Exposition et animations
- Septembre 2008 : exposition : *-la généalogie, mode d'emploi-*



L'association Lecture en marche et la Bibliothèque Municipale

Les p'tits déjs, du samedi matin, Coquelicoties, la Chambre des Contes (voir programme ci-dessous)...

LECTURE EN MARCHÉ

Programme de La Chambre des contes



Samedi 26 janvier
A 10 h B.M. d'Évaux

Samedi 1^{er} mars
-Le petit chaperon rouge
dans tous ses états-
A 10 h B.M. de Chambon.

L'association prépare son programme 2008, dans la continuité des actions passées :

- elle maintient son action de soutien aux animations des Bibliothèques Municipales de Chambon-sur-Vouzize et d'Évaux les Bains.
- elle assure des sorties au cinéma Alpha d'Évaux les Bains une fois par mois le lundi, séances de 15 h, avec co-voiturage et tarifs préférentiels.
- des sorties au théâtre «Le Festin» pour chaque spectacle, dans les mêmes conditions que pour le cinéma.

Pour nous contacter :

[Association "Lecture en marche"]

Cécile CHEZON
Tél. : 05 55 82 11 30
Aude LEPRÉ
Tél. : 05 55 65 55 91

Voyage à Paris :

Le 3 avril 2008, avec la visite guidée du Musée d'Orsay (Département des Impressionnistes), Repas au restaurant du Musée, et promenade guidée du quartier des Marais.



L'Abbatiale de Chambon : une valeur sûre du patrimoine

Travaux d'hier et d'aujourd'hui



Maîtrise le report de la journée du patrimoine à Chambon, le succès était au rendez-vous ce samedi, pour écouter Mesdames Parouty et Cheneby.

Le thème national des grands chantiers, fut exposé par Madame Parouty, et, chacun a pu remettre un peu d'ordre dans son esprit, quant au déroulement historique des travaux qui ont fait l'Abbatiale d'aujourd'hui.

Nous avons ainsi appris l'existence d'une première prison accolée à l'église, construite en 1800, et démolie en 1829. La seconde prison est l'actuel presbytère !

Après le classement de l'édifice aux monuments historiques, les subventions permettent de le restaurer.

L'historique de l'ensemble de chœur (boiseries et stalles) nous fut conté par Madame Cheneby, au cours d'un exposé dynamique, travaillé, et très intéressant. Les curiosités ne manquaient pas non plus sur les stalles et il faut avoir un œil averti pour trouver un aigle, un pélican, un coq, autrement dit, les «oiseaux dits solaires», qui représentent le christ.

Beaucoup de questions restent encore sans réponses : de quand date la voûte actuelle et l'installation des tirants ? Quelles sont ces armoines, visibles sur la 5^e miséricorde ? Une recherche minutieuse n'a pas permis de découvrir le commanditaire.

Une fois de plus, le public attentif a été conquis par madame Parouty, à l'érudition calme et posée, qui sait si bien transmettre ses passions à son auditoire.

Après les exposés, la parole fut donnée à Joël Souchal, Maire et Conseiller Général, pour présenter les travaux prévus dans l'Abbatiale d'ici quelques semaines.

Il sera procédé au nettoyage de la façade du chevet, une réfection des joints et un changement des pierres altérées. Les enduits intérieurs des 3 absidioles seront refaits, le vitrail d'axe restauré ainsi que les boiseries du déambulatoire. Une remise à niveau des réseaux électriques et de sécurité, l'acquisition de nouvelles vitrines d'exposition, une intervention sur la couverture du chevet sont aussi prévues.

Prévu aussi, afin d'améliorer la présentation et de pouvoir exposer l'ensemble des objets religieux, l'aménagement d'un trésor dans l'absidiole d'axe du chevet.

Le montant des travaux : 302 609 euros, à la charge de l'Etat.

Le mot de la fin sera pour Madame Parouty : « ainsi restaurée, patiemment surveillée, notre église millénaire garde sa fière allure pour des siècles, bien sûr »

L'Office de Tourisme de Chambon, organisateur de cette journée nationale du patrimoine édite chaque année le contenu des conférences et met en vente ces recueils.



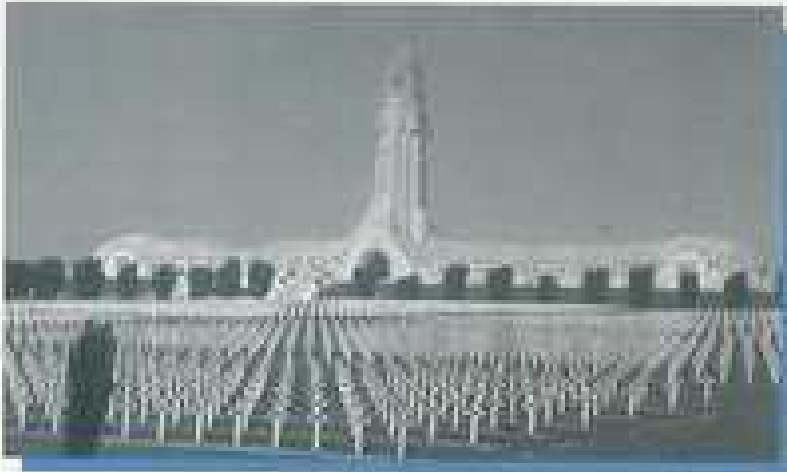
Un peu d'histoire chambonnaise

Un Général né à Chambon-sur-Voueize

Il y a quelques semaines les commémorations du 11 novembre ont rappelé à chacun le sacrifice de plusieurs millions d'hommes.

Mais qui se souvient d'Ernest François ANSELIN, né le 16 janvier 1861 à Chambon-sur-Voueize ?

Il était fils d'un officier de cavalerie, se déplaçant au hasard des nominations. Sa vocation militaire semble ainsi tracée.



On le retrouve au Ministère de la guerre en 1913 où il gagne ses galons de Général.

Il part au front en 1916 et le 24 octobre de cette même année, il est atteint mortellement d'un éclat d'obus à Fleury devant Verdun.

Le Général ANSELIN a été enseveli dans la Nécropole nationale de Douaumont, tombe individuelle n°1.

«L'illustration» de novembre 1916 lui a consacré un cliché.

Le Général ANSELIN est aujourd'hui tombé dans l'oubli !

VIE LOCALE

La très bonne rentrée scolaire du collège Jean Zay de Chambon-sur-Voueize, s'est effectuée sous la responsabilité de la Principale, en poste depuis un an, Mademoiselle Bourdier.

Un effectif stable (235 élèves), mais une équipe renouvelée, jeune, très motivée et enthousiaste à l'idée de réaliser le projet d'établissement.

Ce projet, outre les activités habituelles, propose 2 axes très innovants pour la Creuse, en direction de l'enseignement de l'anglais et du développement durable.

En travaillant dans le Cadre Européen Commun de Référence (CECR), l'encadrement va créer des groupes de compétence en anglais, pour les classes de 5^e : 4 groupes de niveaux pour 3 classes.

À terme, ces élèves auront des «piliers de compétence» en anglais, reconnus en Europe, et faisant état de leur niveau.

À l'honneur aussi, les 10 enfants anglophones du collège : ils vont être impliqués dans le partage des langues : apprendre l'anglais aux copains et recevoir de leur part une connaissance de la langue française.

Ce projet très valorisant pour les enfants et leur collège sera accompagné par deux jeunes professeurs, extrêmement motivés.

Devenir un «éco collège», c'est le deuxième élément prometteur du projet d'établissement.

L'éducation du développement durable se fera cette année avec les élèves de 6^e.

Ils ont participé à un séjour d'intégration en Corrèze (avant les vacances de Toussaint), et travailleront sur les énergies renouvelables.

Les autres élèves ne sont pas oubliés puisqu'il est prévu un voyage culturel en Provence et un voyage Outre Manche.

Cette rentrée 2007 voit donc un collège innovant et performant dans ses projets, et on ne peut que souhaiter la réussite à tous les acteurs, enfants et adultes.



Bilan saison 2007



L'été 2007 ne restera pas dans nos mémoires, comme un cru exceptionnel !!

Face à la grêle, la pluie et le froid qui ont régné sur l'hexagone, l'Office de Tourisme n'a pas à rougir des chiffres de fréquentation, car elle fut identique à celle de 2006 (environ 10 demandes par jour d'ouverture) avec une augmentation de la présence d'étrangers (Anglais, Hollandais).

Par contre, la fréquentation du camping et le nombre de nuitées ont chuté, mais on comprend les campeurs !

L'Abbatiale, en août, a enregistré, une belle fréquentation et globalement l'été 2007 est équivalent à 2006. Mais les touristes ne sont comptabilisés que pendant 6 semaines et cela ne reflète pas la réalité sur l'année.

Les animations organisées par l'OT ont bénéficié d'une chance insolente, car pas une goutte d'eau n'est tombée pour Pâques, la Brocante, le Jardin des arts et le marché du terroir.

Les marcheurs (200) ont randonné dans tout le canton et bien au-delà, toujours avec bonheur et persévérance.

La journée du patrimoine, qui met en scène tous les ans notre belle Abbaye a comme toujours un succès mérité.

Un bon bilan pour 2007, grâce à la fidélité de tous les membres du conseil d'administration, et à leur présence indispensable pour organiser les animations, grâce aussi au sourire de Gwénaëlle.

La feuille de route pour 2008, est en partie remplie, et l'assemblée générale aura lieu en début d'année.

L'office de tourisme serait heureux d'accueillir de nouveaux membres au conseil d'administration.

**Gwénaëlle vous accueille
pour tout renseignement
au 05 55 82 15 89**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007 :

M. BATAILLE André, MME BLOIS Alice, MME BONNET Odette, M.SOUWARD Maurice, MME CIRIE Dominique, M.CHASSANG J-Christ, MME CHENEY Catherine, MME DEWANGE Christelle, MME DHUME Daniëlle, Mme GÉRAUD Amélie, MME GORGE André, MME GRAND Colette, MME JONATHAN Monique, M. LESOMBRE Gérard, MME PAROUTY Christiane, MME PETITJEAN Daniëlle, M. RITSMA Hubert, M.ROBERT Michel, MME ROUSSILLAT Daniëlle, M. ROY Gilles, M.SIMMONET M. SINGER Nicolas, M.TOURAND Claude

+ 2 membres délégués par la mairie : Joël SOUCHAL et Cécile CREUZON

Concours Pâques au camping

10 g de sucre
 1 œuf dur
 10 g de lait
 1 paquet de vanille
 2 petits œufs
 10 g de sucre
 4 Bouteilles

Qui a remporté le Concours Carrousel ? ? ? ? ?

Liste de noms et Prénoms des concurrents inscrits au Festival du Carrousel ?
 Ils se sont présentés en 10 groupes de 5 personnes, chaque groupe avait un animateur et les autres se sont occupés de servir le public ?

Noms : _____
 Prénoms : _____

Le 10/04/2008, après un concours des Bouteilles par le Parc Municipal de la commune de Gwénaëlle, nous sommes allés au camping ?

Noms : _____
 Prénoms : _____

C'est après un concours, en fin de saison et en fin de festival, après le Carrousel à Gwénaëlle.

Qui a remporté le Concours Carrousel ?
 Pour le savoir ? ? ?

Photographie : Maurice Souchal - Office de Tourisme de Gwénaëlle



Informations diverses

A.D.E.C.

L'association d'Aide à Domicile Évaux-Chambon a tenu son Assemblée Générale le 21 novembre dernier, en présence de son Président, M. François RADIGON, des membres du Conseil d'administration et des maires des 19 communes des 2 cantons.

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan financier et moral de l'année 2006 : un total de 65 437 heures ont été réalisées (prestataire et mandataire confondus), 339 bénéficiaires ont été aidés par 150 aides à domicile et employées de maison.

La situation financière de l'A.D.E.C. est saine et le bilan de l'année 2006 laisse apparaître un résultat positif : il faut cependant rester prudent, l'association n'ayant que quelques années d'activité, les acquis sont encore fragiles.

Concernant l'année à venir, de nouveaux projets sont en cours : la mise en place de la modulation du temps de travail au 1^{er} janvier 2008 pour toutes les aides à domicile, l'acquisition d'un terrain, et la construction de nouveaux locaux, plus à même de recevoir du public que ceux que nous occupons actuellement.



Sur la photo, de gauche à droite :
- Christelle VERMOREL (responsable de secteur)
- Anne Marie CHATELAIN (secrétaire administrative)
- Céline BOULCOFF (responsable d'unité)
- François RADIGON (Président de l'ADEC)
- Sandrine BAILLOT (accueillie)
- Christophe DE LA TROISSE (employé de bureau)

L'A.D.E.C., c'est une présence à vos côtés pour l'organisation de votre vie quotidienne :

- ménage,
- entretien du linge,
- préparation des repas,
- courses,
- hygiène et aide à la toilette,
- activités d'éveil, stimulation, maintien des relations sociales.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 05.55.65.68.34

A.D.E.C.
53, rue des Fossés
23110 ÉVAUX LES BAINS

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- Un dépôt par village, accessible avec le camion.
- Éviter les câbles électriques et téléphoniques.
- Séparation de la ferraille des encombrants.
- **Le 13 mars 2008 (sauf intempéries).**

Déchets interdits :

- Pneu, bâches agricoles, amiante,

Pour inscription
05 55 65 50 10 (SIVOM).



Circulaire Recours à la collecte des déchets encombrants

Les Travaux

Rue des Forts, Place de l'ancien Marché, et rue de la Promenade

AVANT



APRÈS



Calendrier des Manifestations

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR
03/02/08	REPAS DES AÎNÉS	MAIRIE
10/02/08	LOTO	AMICALE DES ÉCOLES
17/02/08	LOTO	BASKET CLUB CHAMBON-ÉVAUX
23/02/08	BANQUET	ACCA
03/03/08	CONCERT	J.M.F.
22/03/08		OFFICE DE TOURISME
29/03/08	REPAS	CHASSE À COURRE
05/04/08	DÎNER DANSANT	J.S.C.
20/04/08	THÉ DANSANT	CLUB DE RIVIÈRES
17/05/08	THÉÂTRE DE ROUGHAT	AIDASSOS
24/05/08	DÎNER	AMICALE DES ÉCOLES
31/05/08	REPAS	MEGA
31/05/08 - 01/06/08	FÊTE PATRONALE	
29/06/08	REPAS	ACPG-CATM
13/07/08	MÉCHOUÏ	ACCA
20/07/08	FOIRE À LA BROCANTE	OFFICE DE TOURISME
27/07/08	CONCOURS DE PÊCHE	GAULE CHAMBONNAISE
01-02-03 /08/08	NATIONAL DE PÉTANQUE	JOYEUX COCHONNET CHAMBONNAIS
06/08/08	MARCHÉ AUX PRODUITS DU TERROIR	OFFICE DE TOURISME
06/12/08	REPAS SAINTE-BARBE	POMPIERS

OFFICE DE TOURISME :

05 55 82 15 89

JOYEUX COCHONNET :

05 55 82 29 04

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

05 55 82 84 48

LECTURE EN MARCHÉ :

05 55 82 11 39 - 05 55 65 53 91

GAULE CHAMBONNAISE :

05 55 82 29 11

CLUB DES DEUX RIVIÈRES :

05 55 82 15 26